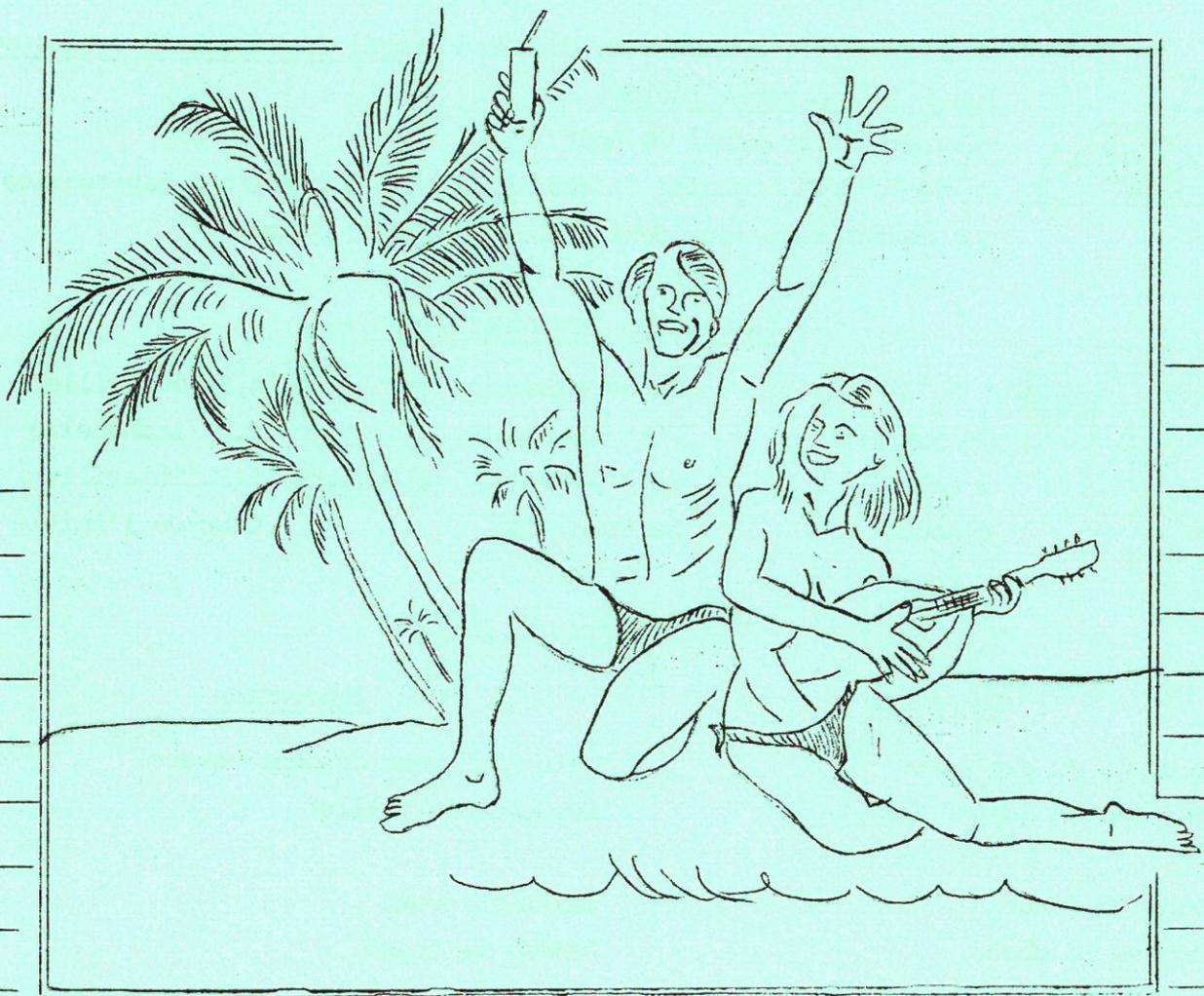


# ENTRÉ-NOUS.

THIAVILLE S/M MEURTHE \_\_\_\_\_ JUILLET 88 \_\_\_\_\_ N° 247 \_\_\_\_\_



OUVERTURE DE LA MAIRIE

A  
NOTER

Comme chaque année à pareille époque, du 14 Juillet au 15  
Septembre, la Mairie sera ouverte uniquement le vendredi de  
18 heures à 19 heures.

En cas de réelle urgence, s'adresser aux Adjointes ou au Maire.

-- BOULANGERIE --

La boulangerie MULLER sera fermée du mardi 23 Août 1988 inclus au  
lundi 19 Septembre inclus.

Réouverture le mardi 20 Août.

Un dépôt sera organisé en Mairie selon les modalités habituelles  
qui seront rappelées dans " ENTRE - NOUS " d'Août.



--- PROCHAINES MANIFESTATIONS ---



4 au 31 juillet:	Ruche enfantine	A.F. Thiaville
14 juillet:	Fête Nationale	F.R. Lachapelle
7 Août:	Fête patronale et buvette	A.F. Thiaville
8 Août:	Danse du Coq	Club de l'Amitié

--- PROVERBES DU MOIS ---

En patois

Traduction

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | Lo çu qu'vu bwè nèvès<br>Les some en juyé.           | Celui qui veut de bons navets,<br>Les sème en juillet.      |
| 2 | Saint-Thiébaud<br>Rènwène lo chaûd                   | Saint-Thiébaud<br>Ramène le chaud.                          |
| 3 | E lè Madlène<br>Les nehottes son pyènes              | A la Sainte-Madeleine<br>Les noisettes sont pleines.        |
| 4 | Le temps qu'i fâ le trois,<br>I l'fâ tout le mois.   | Le temps qu'il fait le trois,<br>Il le fait tout le mois.   |
| 5 | S'i pyî è lè Saint-Victôr,<br>Lè récolte n'a m d'ôr. | S'il pleut à la saint-Victor,<br>La récolte n'est pas d'or. |

-- C O N S E I L S --

SI MALGRE TOUT VOUS AVEZ ETE VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE:

DEMARCHES A EFFECTUER

Pour garantir vos droits, tout en aidant la Gendarmerie dans la recherche des malfaiteurs, appliquez les quelques conseils suivants:

Dès la découverte du cambriolage:

- \* Prévenez immédiatement la Gendarmerie de votre domicile.
- \* Ne touchez à rien, pour permettre aux enquêteurs de faire toutes constatations. Si les malfaiteurs ont été mis en fuite par votre arrivée et que vous les avez vus, ou si un témoin les a vus, communiquez sans délai à la Gendarmerie le maximum de renseignements sur leurs signalements et leurs moyens de fuite.
- \* Dressez de préférence une liste détaillée des objets volés. Cette liste est indispensable, tant pour votre assurance que pour l'enquête de Gendarmerie. Elle est un atout considérable pour les enquêteurs, un atout considérable pour vous.
- \* S'il vous a été dérobé du matériel HIFI, Radio, Photo, etc... efforcez-vous de noter, en plus de leur marque, leur type, les numéros inscrits sur les bons de garantie.
- \* S'il vous a été dérobé des bijoux:  
certains sont frappés d'un numéro, d'un poinçon, d'une date, d'initiales, de mentions souvenirs, ils ont une couleur, une forme, un montage. Munissez-vous de tous les documents justificatifs en votre possession: factures d'achat, certificats de garantie, photographies à la condition expresse que celles-ci soient réalisées sur la personne, documents publicitaires, dessins des bijoux avec descriptif détaillé établi par un bijoutier (poids, dimensions, forme, montage, couleur, etc.. essentiel pour le remboursement par les assurances notamment).
- \* Il vous a été dérobé des documents bancaires ou postaux: notez l'intitulé des comptes, numéros des chèquiers et des chèques à utiliser. Prévenez aussi l'établissement financier concerné.
- \* S'il vous a été dérobé de l'argent en espèces, sachez que vous n'avez aucun recours.

Si après le dépôt de plainte, vous vous apercevez d'une omission de votre part, n'hésitez pas à reprendre contact avec la Brigade de Gendarmerie pour faire une déclaration complémentaire.

.../...

Important: si vous avez été cambriolés, vous risquez de l'être à nouveau parfois dans un délai assez rapproché. Pensez à vous prémunir éventuellement d'une installation de prévention.

M . J .

-- ON NOUS PRIE DE FAIRE PART --

1.- FOYER RURAL:

Le Foyer Rural tient à remercier bien chaleureusement le Club de l'Amitié pour sa large contribution au beau succès de la soirée cabaret du 14 mai dernier.

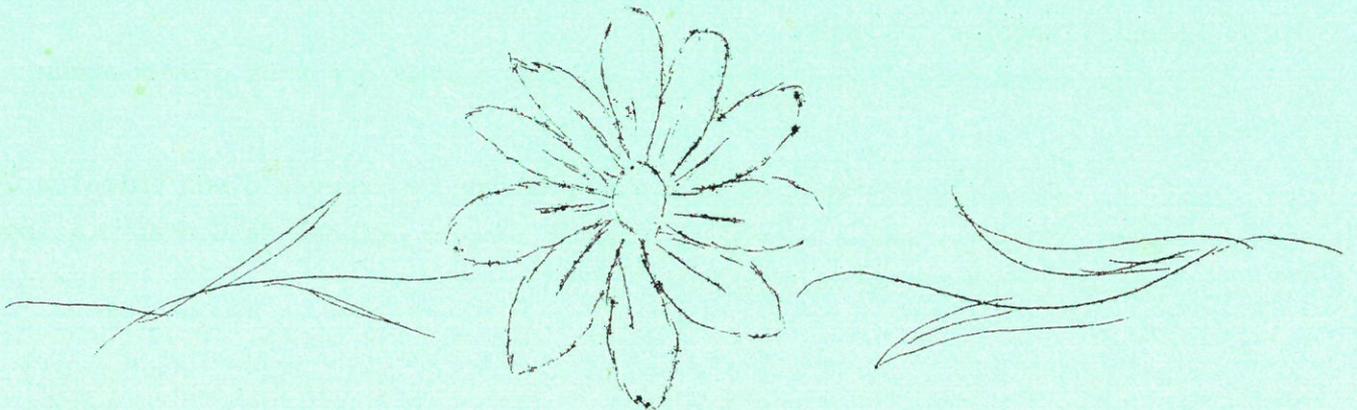
Avec beaucoup de talent, d'enthousiasme et de fraîcheur, nos aînés n'ont pas craint de brûler les planches et de prendre le micro, pour le plus grand plaisir des spectateurs.

Nul doute que de nouveaux talents cachés se révéleront à une prochaine occasion.

Merci aussi à tous ceux et toutes celles qui, par leur simple présence, nous ont permis de passer une bonne soirée.

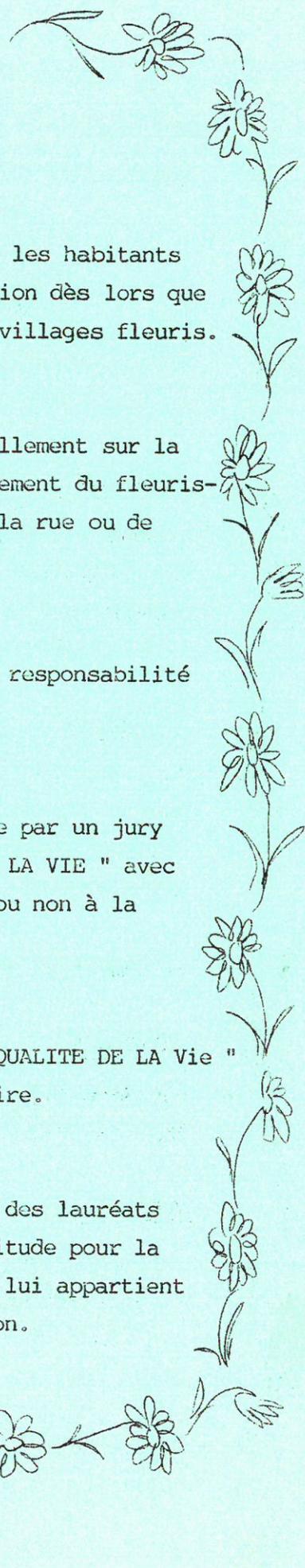
M . D .

Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL M.





CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES



R E G L E M E N T

ARTICLE 1:

Le concours communal des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants de THIAVILLE-sur-Meurthe sans qu'il soit demandé d'inscription dès lors que la commune est inscrite au concours national des villes et villages fleuris.

ARTICLE 2:

Le concours communal des maisons fleuries est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale. Mais il tient compte également du fleurissement et de l'aménagement des abords qui sont visibles de la rue ou de la route.

ARTICLE 3:

Le concours communal des maisons fleuries est placé sous la responsabilité du Maire.

ARTICLE 4:

Le concours communal des maisons fleuries est jugé sur place par un jury composé des membres de la commission communale " QUALITE DE LA VIE " avec la participation éventuelle d'autres personnes appartenant ou non à la commune.

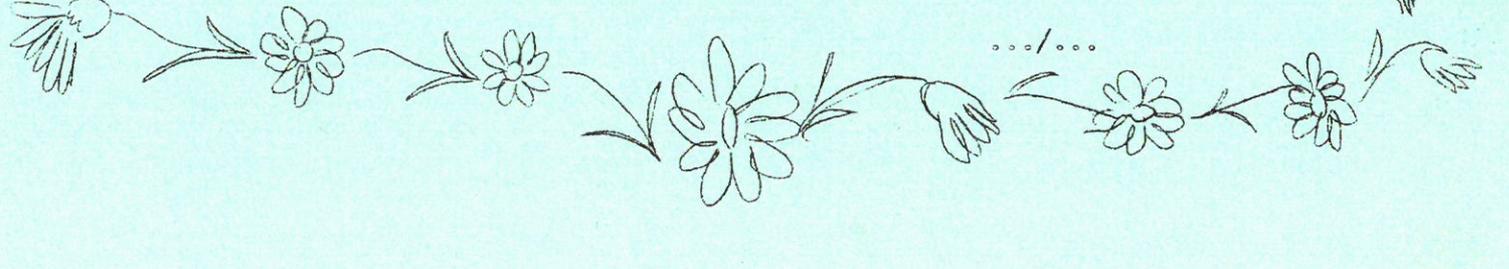
ARTICLE 5:

Le jury est présidé par l'Adjoint au Maire, délégué à la " QUALITE DE LA Vie " et en cas d'empêchement par une personne désignée par le Maire.

ARTICLE 6:

Le jury communal a toute latitude pour opérer le classement des lauréats par catégorie ou non, à sa convenance. Il a aussi toute latitude pour la répartition et la détermination de la valeur des prix qu'il lui appartient de fixer librement en fonction du crédit mis à sa disposition.

.../...



ARTICLE 7:

Devront être exclus des lauréats:

- \* les habitants appartenant au Conseil Municipal et au personnel communal,
- \* les membres du jury,
- \* les habitants qui au cours des cinq années précédentes auront été classés trois fois " Premier " ou " Second " et qui, de ce fait, auront été mis " HORS CONCOURS " pour une période de cinq années.

ARTICLE 8:

L'année de leur mise " HORS CONCOURS ", les habitants qui auront été classés trois fois " Premier " ou " Second " au cours des cinq années précédentes, se verront remettre en plus de leur prix, une médaille communale et un diplôme.

ARTICLE 9:

La mission du jury communal étant en plus la désignation des candidats pour le concours d'arrondissement, ces candidats seront désignés selon les critères propres à chacun de ces échelons parmi l'ensemble des habitants de la commune, y compris les habitants exclus à l'article 7.

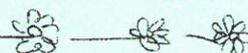
A cet effet, un classement particulier sera établi pour l'arrondissement et au delà.

ARTICLE 10:

Les décisions prises par le jury communal seront sans appel et devront être acceptées par l'ensemble des habitants.

ARTICLE 11:

Le présent règlement ne pourra être modifié que par le conseil municipal de THIAVILLE-sur-Meurthe sur proposition de la commission communale " QUALITE DE LA VIE ".





# ENIÈ-NOUS'

THIAVILLE SUR MEURTHE — JUILLET 88 — N°247 bis

## SPECIAL VILLAGES x MAISONS FLEURIS

Le jury communal présidé par Monsieur Roger ERHARD, Premier Adjoint, parcourera les rues de la commune ces jours-ci.

Il sélectionnera et classera les maisons qui lui paraîtront devoir être récompensées ou encouragées.

Le jury de l'arrondissement de Lunéville circulera dans THIAVILLE prochainement.

Les examinateurs considéreront en particulier:

- \* la propreté générale (rues, devant de maison, etc...),
- \* les arbres et espaces verts,
- \* l'harmonie entre la décoration florale, l'architecture et l'environnement.

Le jury est sensible à tout ce qui heurte la vue et un village même bien noté se verra retirer des points en cas de:

- \* dépôts de matériaux et immondices,
- \* carcasses de voitures, machines et autres engins à l'abandon,
- \* publicités agressives, ...

Je compte sur le civisme de chacun pour qu'un nettoyage général et approfondi soit réalisé afin de rendre notre village plus propre, plus fleuri, plus accueillant.

La Municipalité oeuvre dans cette voie mais seule elle ne peut pas tout... aidez-nous...

- ◊ En 1985, THIAVILLE était classé 2ème de l'arrondissement de Lunéville
- ◊ En 1986, THIAVILLE était classé 1er de l'arrondissement de Lunéville et 2ème du département.
- ◊ En 1987, THIAVILLE a été classé 1er de l'arrondissement de Lunéville et 1er du département de Meurthe-et-Moselle.
- ◊ En 1988, TOUS ENSEMBLE, FAISONS MIEUX ENCORE ET POURSUIVONS NOS EFFORTS

Par avance, merci.

M . J .